

Au Conseil communal de Nyon

POSTULAT

Des objectifs chiffrés pour « *Nyon s'engage* »

Depuis le 5 octobre 2020, la Ville de Nyon suit une feuille de route climatique, « *Nyon s'engage* », pour faire face à l'urgence climatique. Le 28 juin 2021, la Municipalité présentait au Conseil un bilan intermédiaire des actions entreprises dans ce cadre et des perspectives à venir. Dans ce cadre, elle indiquait que la réduction des gaz à effets de serre (GES) et l'adaptation au changement climatique étaient désormais *ses priorités absolues*.

Si le bilan intermédiaire conclut que la feuille de route a donné un signal clair pour une prise en compte accrue du climat et qu'il présente une synthèse de l'action municipale, il annonce aussi la mise en place prochaine d'un Plan Climat 2.0. Il est écrit que, suivant *l'ambition municipale*, de nouveaux indicateurs seraient élaborés et qu'un objectif chiffré de réduction des émissions serait fixé.

Ce postulat vient confirmer cette ambition. Il demande une mise en place rapide de ces indicateurs, en particulier de disposer d'un bilan CO₂ pour la Ville. En effet, de la même manière qu'une gestion financière saine exige une comptabilité précise, un plan climat doit pouvoir s'appuyer sur des indicateurs environnementaux fiables pour mesurer son efficacité.

Ces indicateurs sont un préalable pour des objectifs chiffrés de réduction des GES. Des objectifs ambitieux pour « *Nyon s'engage* » sont des objectifs chiffrés, qui permettent de guider objectivement l'action de la Municipalité et du Conseil. Pour être compatibles avec les Accords de Paris sur le climat, ratifiés par la Confédération en 2017, et le Plan Climat du Canton, ces objectifs doivent être au minimum de diviser par deux d'ici 2030 les émissions par rapport à 1990, et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Le postulat demande par conséquent à la Municipalité :

- De disposer au plus vite d'un ensemble d'indicateurs environnementaux actualisés.
- Qu'un bilan CO₂ pour la Ville figure parmi ces indicateurs.
- D'actualiser régulièrement ces indicateurs.
- De rendre ces indicateurs publics.
- De fixer dans la version 2.0 de sa feuille de route climatique des objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre.
- D'avoir comme objectifs *minimaux* la neutralité carbone pour 2050 (zéro émission nette), et une diminution par deux par rapport à 1990 de ces émissions d'ici 2030, en conformité avec le Plan Climat cantonal.
- De fixer un objectif de réduction des GES par législature.

Nous proposons au Conseil communal de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité.

Alexander Federau

Déposé à Nyon le 16 août 2021